Assises Juridiques du Bâtiment et des Travaux Publics 2022

jeudi 24 novembre 2022

« Quand le bâtiment et les travaux-publics vont, tout va ! »*
À pas soutenus vers l'innovation et la transition écologique.
Quels risques, quelles réglementations, quelles responsabilités ?

**Adaptation de la formule de Martin Nadaud (1815-1898), député puis préfet.*

Téléchargez la Plaquette

Vous accueillir sereinement
Nous sommes heureux de vous pouvoir enfin vous retrouver !
Votre sécurité étant notre priorité, nous mettons en place tout le dispositif nécessaire pour vous accueillir dans les meilleures conditions
Télécharger notre protocole sanitaire en PDF

Conditions générales de vente, cliquez-ici

Durée de la formation : 8 heures
Domaine de compétences : Droit immobilier
Niveau de formation : Niveau 2 : approfondissement des connaissances et pratique de la matière

PUBLIC & PRE-REQUIS

VOUS ETES CONCERNE

Cette journée d'étude s'adresse aux professionnels : avocat, notaire, directeur des affaires juridiques, juriste d'entreprise, de banque et d'assurance, expert judiciaire et d'assurance, assistant juridique, Maître d'ouvrage, sous-traitant, responsable du contentieux, chargé de recouvrement, responsable immobilier, promoteur, constructeur, entreprise de second oeuvre, bureau d'étude, chefs de juridiction, professeur, BIM manager, architecte, dirigeant d'entreprise, risk manager, qualité et conformité, acteur du secteur de l'énergie.

Cette formation valide 8 heures au titre de la formation continue obligatoire des avocats
Prise en charge de la formation par votre organisme collecteur : FIF-PL : Vos frais d'inscription sont susceptibles d'être pris en charge par le FIF-PL dans la limite des critères 2022 des avocats libéraux. Toute demande de prise en charge devra être effectuée auprès du FIF-PL (www.fifpl.fr) en indiquant le numéro de déclaration d'activité de LEXPOSIA, votre organisme de formation : 11 75 44316 75

PRE-REQUIS

Etre un professionnel du droit (juriste, avocat, magistrat, expert judiciaire...)
Avoir des connaissances solides en droit de la construction et/ou certificat de spécialisation en droit de la construction est recommandé

Avant toute inscription, merci de compléter le formulaire d'analyse des besoins et des connaissances et de nous le retourner à l'adresse etorresan@lexposia.com

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Décrypter la jurisprudence et les textes législatifs des derniers mois en droit de la construction ;
- Anticiper les grandes réformes du droit de la construction.
- Analyser l'impact de la RE 2020 sur les contrats de construction (données sur les matériaux pour l'ACV, recours au réemploi, …).
- Maîtriser les outils de développement de l'économie circulaire : diag PEMD, REP déchets
- Comprendre l'importance de la fiabilité du DPE sur la vente, la location et le financement (taxo)
- Décrypter la loi Climat : conso ENAF v. artificialisation (recours AMF contre le décret, ppl sénatoriale, …)
- Comprendre le rôle du carnet d'information du logement (CIL)
- Rappels de la densification des projets : du mythe à la réalité ? (Rappels des outils v/ mise en œuvre)
- Analyser l'Ordonnance du 29 juillet 2022 visant à renforcer le contrôle des règles de construction

Assises Juridiques du Bâtiment et des Travaux Publics 2022

jeudi 24 novembre 2022

INFORMATIONS PRATIQUES

Où ?

Fédération Nationale des Travaux Publics
3 rue de Berri, 75008 Paris

Comment ?

Accessible aux personnes en situation de handicap
Notre organisme tente de donner à tous les mêmes chances d'accéder ou de maintenir l'emploi. Nous pouvons adapter certaines de nos modalités de formation, pour cela, nous étudierons ensemble vos besoins. Pour toutes questions, merci de contacter NACHI Farah - fnachi@lexposia.com - 01 44 83 66 74

PASS SANITAIRE
Dans le but de réduire les risques de transmission de la Covid-19, la présentation d'un pass sanitaire sera obligatoire pour accéder à la FNTP à Paris, pour toutes les personnes de 18 ans et plus.

Contact

Emmanuel Torresan - 01 44 83 66 70 - etorresan@lexposia.com

METHODES MOBILISEES ET MODALITES D'EVALUATION

METHODES MOBILISEES

Formation en présentiel et en digital avec l'intervention de plusieurs intervenants apportant leurs connaissances et retours sur expérience durant les tables rondes et interventions.
Points forts : interactivité, questions/réponses avec les intervenants, débats entre les participants.

Les intervenants peuvent présenter un support powerpoint qui vous sera remis après la formation, sous réserve d'avoir obtenu leur accord.
Après la formation, il vous est possible de visionner le replay vidéo depuis votre compte personnel.

MODALITES D'EVALUATION

Il est nécessaire d'être un professionnel du droit afin de disposer des compétences néecessaires pour suivre cette formation.
Durant la formation, il vous est possible de poser vos questions aux intervenants ou aux autres participants.
A la fin de la formation, un questionnaire de fin de formation vous sera remis afin d'évaluer que vous avez atteint les objectifs fixés.
Aussi, un questionnaire d'évaluation à chaud sera à remplir par vos soins afin d'évaluer notre formation.
Il vous sera indispensable de compléter ces deux questionnaires afin d'obtenir votre attestation de présence et attestation de réussite.

Assises Juridiques du Bâtiment et des Travaux Publics 2022

jeudi 24 novembre 2022

PROGRAMME DE L'EVENEMENT

07h45 - 08h30 **Ouverture des portes, accueil et service petit-déjeuner**

08h30 - 08h45 **Introduction de la journée**

Mot de bienvenue par **Dominique LAULHE-DESAUW**, responsable des opérations chez LEXposia
Discours d'accueil et présentation du programme de la journée par les directeurs scientifiques : **Frédéric COPPINGER**, avocat associé de Coblence avocats, **Morgane OJALVO DENIEL**, avocate associée du cabinet Karila et **Mahbod HAGHIGHI,** président de JURIDIM, le cercle des directeurs et responsables juridiques de l'immobilier

08h45 - 09h15 **Actualités juridiques de l'immobilier**

Anticiper les grandes réformes du droit de la construction par **Christophe SIZAIRE**, professeur en droit de la promotion immobilière, co-directeur de la revue Construction-Urbanisme éditée par Lexis Nexis, avocat associé au sein de Zurfluh, Lebatteux Sizaire

09h15 - 09h25 **L'alliance du digital et de l'électricité au service du pilotage des bâtiments et de ses occupants**

Par **Philippe RIFAUX**, délégué général, Fédération Française des Intégrateurs Electriciens

09h25 - 10h15 **Décryptage sur l'impact de la crise sur l'acte de construire et l'occupation**

De la performance environnementale du bâtiment ? Le nouveau défi de tout un secteur. La réglementation environnementale 2020 réhausse une nouvelle fois les résultats à atteindre.

1er temps : Les matières premières et les règles climatiques par **Boris PETRIC,** directeur juridique et gouvernance au secrétariat général Immobilière 3F, et **Eric SUTTER**, architecte Expert Judiciaire, président de Sutter Expertises.

Modérateur : **Mahbod HAGHIGHI**

10h15 - 10h30 **Pause du matin, réconfort café / viennoiserie et échanges entre participants**

10h30 - 11h30 **Décryptage sur l'impact de la crise sur l'acte de construire et l'occupation**

2ème temps : La vente et la location par **Samuel CHAMPEAUX**, notaire associé au sein de Wargny Katz, **Stéphane LAFON**, directeur Juridique du Pôle Promotion Immobilière au sein de BNP Paribas Real Estate, et **Bérengère JOLY**, directrice Juridique de la Fédération des Promoteurs Immobiliers de France (FPI)

Séance de questions / réponses avec le public

Modérateur : **Mahbod HAGHIGHI**

11h30 - 12h15 **3 ZOOMS sur l'actualité juridique en droit de la construction – Pour mieux appréhender certains cas pratiques**

Assises Juridiques du Bâtiment et des Travaux Publics 2022

jeudi 24 novembre 2022

11h30 : ZOOM 1 :
La problématique de l'empiètement et de l'isolation par l'extérieur des bâtiments construits en limite de propriété
Rappel des grands principes du droit de propriété et se son caractère inviolable et sacré.
La notion de l'empiètement et ses conséquences dommageables.
La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 article 172 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets et l'insertion de l'article Art. L. 113-5-1 dans le code de la construction
Par **Michel-Patrick LAGOUTTE**, vice-président de la Compagnie nationale des Géomètres-experts de justice, Expert de Justice près la Cour d'appel de Paris

11h45 : ZOOM 2 :
Travaux de rénovation quelles implications en termes de responsabilité des constructeurs ?
Seront notamment traitées les questions suivantes :
Installation de nouveaux éléments, quid de la distinction entre contrat de vente et contrat d'entreprise,
Travaux de rénovation et la qualification d'ouvrage au sens de l'article 1792 du Code civil,
Un élément d'équipement doit il fonctionner ?
Prise en charge des dommages causés aux existants.
Par **Romain BRUILLARD**, avocat Associé, PHPG Avocats

12h00 : ZOOM 3 :
La commande publique modifiée par la loi Climat et résilience
Par **Inès FRESKO**, avocate associée, Haize Fresko Avocats

12h15 - 12h35 **Grand témoin du secteur de la construction**

Focus et coup de projecteur sur les matériaux biosourcés - Loi climat et résilience
Par **Cécile THÉVENIN**, Directrice Transition Environnementale au sein de Bouygues Bâtiment France

12h35 - 14h00 **Le temps partagé du cocktail déjeunatoire**

14h00 - 14h20 **Cas pratique**

Les exigences environnementales au coeur des préoccupations d'un groupe de promotion et de construction en immobilier résidentiel.
Par **Julien SAUVÉ**, Directeur juridique du Groupe Verrecchia

14h20 - 15h30 **Regards croisés sur les opérations de construction**

Ordonnance du 29 juillet 2022 : Florilège de nouvelles dispositions imposant aux constructeurs le respect de nouvelles obligations à compter du 1er janvier 2024.
- Sur l'évolution des normes de l'utilisation ciment et problématique de l'assurabilité par **Laurent IZORET**, Directeur délégué au sein du Syndicat français de l'industrie cimentière (SFIC)

Avec la participation de **Kamal BOUAOUDA**, directeur droit immobilier,

construction et environnement Euro Disney Associés SAS, **Charlotte FELIZOT**, directeur juridique chez Histoire & Patrimoine, spécialiste de la réhabilitation du groupe Altarea, **Elodie GRISEL**, notaire associée au sein de l'étude Mon Notaire Conseil, **Pierre Antoine ALDIGIER**, avocat, CGCB Avocats & Associés et **Marine de la GUERRANDE**, architecte urbanisme, THINK THANK

Séance de questions / réponses avec le public

Modérateur : **Morgane OJALVO DENIEL**

15h30 - 15h50 **Pause sucrée de l'après-midi et échanges entre participants**

15h50 - 17h00 **Regards Croisés sur les opérations de construction (suite)**

Avec la participation de **Kamal BOUAOUDA**, directeur droit immobilier, construction et environnement Euro Disney Associés SAS, **Charlotte FELIZOT**, directeur juridique chez Histoire & Patrimoine, spécialiste de la réhabilitation du groupe Altarea, **Elodie GRISEL**, notaire associée au sein de l'étude Mon Notaire Conseil, **Pierre Antoine ALDIGIER**, avocat, CGCB Avocats & Associés et **Marine de la GUERRANDE**, architecte urbanisme, THINK THANK

Modérateur : **Morgane OJALVO DENIEL**

17h00 - 17h30 **Clôture de la journée**